

## Toutes les autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la Ville de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Retrouvez toutes les démarches pour vos projets d'urbanisme.

### **Certificat d'urbanisme**

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat :

- Certificat d'information : situation du terrain
- Certificat opérationnel : faisabilité du projet

Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

**À savoir :** Les surfaces de plancher sont toutes les surfaces qui sont closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m. Elle sont calculées à partir du nu intérieur des façades du bâtiment après déduction de certains espaces (trémies afférentes aux escaliers, hauteur sous plafond inférieures ou égales à 1,80 m, surface, surfaces aménagées en vue du stationnement de véhicules, caves, celliers...). La liste limitative des surfaces susceptibles d'être déduites est mentionnée à l'article R112-2 du Code de l'Urbanisme.

### **À télécharger**

Fichier

[Demande de certificat d'urbanisme - cerfa n°13410\\*04 \(.pdf - 215.75 Ko\)](#)

Fichier

[Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité - cerfa n°13411\\*07 \(.pdf - 536.62 Ko\)](#)

Fichier

[Demande de transfert de permis délivré en cours de validité - cerfa n°13412\\*07 \(.pdf - 372.71 Ko\)](#)